

**COMMUNIQUE RELATIF A UN PROJET DE CONCENTRATION  
ECONOMIQUE CONCERNANT LA CREATION PAR  
«ITISSALAT AL-MAGHRIB» ET «WANA CORPORATE» DE DEUX  
ENTREPRISES COMMUNES «FIBERCO» ET «TOWERCO»**

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunication (ANRT) a été destinataire d'une notification relative à un projet de concentration économique.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°2-14-652 du 8 safar 1436 (1<sup>er</sup> décembre 2014) pris pour l'application de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, tel qu'il a été modifié et complété, la réception de la notification d'une opération de concentration économique fait l'objet d'un communiqué publié sur le site Web de l'ANRT et dans un journal d'annonces légales.

Ainsi, et en application de l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, telle qu'elle a été modifiée et complétée, et l'article 10 du décret n°2-14-652 précité, l'ANRT met à la disposition du public le «*résumé de l'Opération*», contenant les renseignements communiqués par les Sociétés Notifiantes.

▪ **Noms des Sociétés Notifiantes (par ordre alphabétique) :**

- Société fondatrice N°1 : «Itissalat Al-Maghrib».
- Société fondatrice N°2 : «Wana Corporate».

▪ **Nature de l'opération :**

- Création de deux entreprises communes :
  - Entreprise commune N°1 : «FiberCo».
  - Entreprise commune N°2 : «TowerCo».

▪ **Secteurs économiques concernés :**

- Secteur des télécommunications (marchés des infrastructures (optiques et mobiles) de télécommunications).

▪ **Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- Au plus tard, le 30 mai 2025 à 15H30, selon l'une des modalités suivantes :
  - Dépôt électronique à l'adresse suivante :  
[concentration-economique@anrt.ma](mailto:concentration-economique@anrt.ma).
  - Dans une enveloppe fermée, destinée au Directeur Général de l'ANRT, à déposer au siège de l'ANRT (4<sup>ème</sup> étage), sis au Complexe d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad, Rabat.

## **RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION TEL QUE FOURNI PAR LES SOCIETES NOTIFIANTES**

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications a reçu une notification d'un projet de concentration consistant en la création, par Wana Corporate (**Wana**) et Itissalat Al-Maghrib (**IAM**), de deux entreprises communes, ayant pour objet la mutualisation d'investissements par IAM et WANA relatifs (i) au déploiement de nouvelles infrastructures passives de réseaux de fibre optique jusqu'aux abonnés (**FiberCo**) et (ii) au déploiement de nouvelles infrastructures passives d'accueil des équipements de téléphonie mobile des opérateurs de télécommunications (**TowerCo**) (**l'Opération**).

**IAM** est une société anonyme à Directoire et à conseil de surveillance, au capital social de 5.274.572.040 dirhams, constituée en vertu du droit du Royaume du Maroc, immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 48947 dont le siège social est situé Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, Maroc. IAM est un opérateur de télécommunications titulaire de plusieurs licences de télécommunications l'autorisant à fournir des services fixes et mobiles au Maroc.

**Wana** est une société anonyme au capital social de 5.857.302.900 dirhams, constituée en vertu du droit du Royaume du Maroc, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 99907 dont le siège social est situé Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah Marina Shopping Centre, Casablanca. Wana est un opérateur de télécommunications titulaire de plusieurs licences de télécommunications l'autorisant à fournir des services fixes et mobiles au Maroc.

**FiberCo** aura pour activité le déploiement au Maroc de nouvelles infrastructures passives permettant la mise en place des réseaux de fibre optique «Fiber to the Home» jusqu'aux abonnés et la fourniture d'un accès passif à ces infrastructures. Elle sera détenue à 50% par WANA et à 50% par IAM.

**TowerCo** aura pour objet le déploiement au Maroc de nouvelles infrastructures passives permettant d'héberger des équipements de téléphonie mobile et la fourniture d'un accès passif à ces infrastructures. Elle aura également pour activité la reconstruction d'infrastructures existantes des parties lorsque les pylônes existants doivent être remplacés. Elle sera détenue à 50% par WANA et à 50% par IAM.